

LA VIDÉO DE BOJO'S FILM ET LE DOSSIER D'UN EMPLOYÉ : DEUX DOSSIERS DISTINCTS

Amos, 28 février 2019 -- La Commission scolaire Harricana désire rectifier l'information qui circule actuellement concernant les deux dossiers distincts de la vidéo de Bojo's Film et du dossier d'un employé. La CS Harricana réitère sa satisfaction et est très heureuse du succès remporté par la vidéo de la persévérance scolaire réalisée par Bojo's Film comme signifié publiquement à plusieurs occasions depuis sa sortie.

APPUI À LA VIDÉO

Dans les faits, afin de promouvoir la vidéo dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire, la CS Harricana a demandé la diffusion de celle-ci dès le 11 février dans toutes les classes des écoles secondaires d'Amos et Barraute. De plus, deux visionnements ont été effectués pour la faire connaître d'un public adulte, soit au comité consultatif de gestion des directions d'établissements le 13 février ainsi qu'au déjeuner-conférence du 14 février de monsieur Michel Laplante. La CS Harricana a également diffusé le communiqué d'Espace 0-35 sur le sujet : <https://bit.ly/2U87emq>.

Après des mises au point avec les représentants de l'entreprise, la CS Harricana a réitéré sa satisfaction face à la vidéo en félicitant Bojo's Film via un partage de la vidéo de la page Facebook de l'entreprise : <https://bit.ly/2XDHMrg>. Cette publication comprend également le remerciement de Bojo's Film à la CS Harricana d'avoir partagé la vidéo.

DOSSIER DE L'ENSEIGNANT

Ce dossier concerne les relations de travail entre un employé et son employeur. Considérant, la loi sur la protection des renseignements personnels et les mécanismes prévus dans les conventions collectives, la commission scolaire ne peut commenter.

- 30 -

Johanne Godbout
Secrétaire générale
819 732-6561 poste 2268